

# Bizutage géant à l'école d'infirmiers de Toulouse : pourquoi rien ne change



Des étudiants au PREFMS de Toulouse en pleine séance de bizutage, mercredi. **DR/Le Parisien**



**Mercredi, 250 élèves infirmiers ont été la cible de jeux « humiliants » à Toulouse.**

La scène, impressionnante, n'est pas passée inaperçue. Mercredi après-midi, quelque 250 élèves de première année à l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) des Hôpitaux de Toulouse (Haute-Garonne) ont été la cible d'une séance de bizutage collective... en plein cours.

« Une centaine d'étudiants de deuxième année ont fait irruption dans l'amphithéâtre », relate au Parisien Pauline Salingue, secrétaire du CHSCT à l'hôpital de Purpan, du CHU de Toulouse, confirmant des informations de [France Bleu](#). « Ils ont séparé les élèves en deux groupes distincts, avant de les attacher deux par deux avec du scotch. Certains devaient se tenir par la main, mais entre leurs jambes », ajoute la syndicaliste CGT, qui a recueilli une série de témoignages d'étudiants.

## Des jeux « humiliants »

Les premières années ont ensuite été conduits dans un parc, situé en face de l'établissement, où ils ont été l'objet de jeux « humiliants », a raconté l'une des victimes à [France 3 Occitanie](#). « On [a] été couvert de tout: eau, farine, oeufs, bien-sûr, mais aussi de l'huile, du vinaigre, de la soupe de poissons, de la pâtée pour chats, de la mousse à raser, de la bétadine... L'odeur était infecte. Tout cela tout en étant attachés », ajoute l'étudiante, encore « sous le choc ».



*Une étudiante au PREFMS de Toulouse*



*Les étudiants ont été attachés deux par deux avec du scotch./DR/Le Parisien*

« Nous avons aussitôt alerté la direction, et déclenché une procédure de danger imminent, contraignant l'établissement à tenir une réunion d'enquête », précise Pauline Salingue. « Ces manifestations ne sont pas conformes aux valeurs hospitalières de l'établissement », a aussitôt réagi la direction du CHU, assurant qu'un « rappel à la discipline sera engagé contre les responsables ».

PUBLICITÉ



inRead invented by Teads

**Trop peu de condamnations**

Comment de telles pratiques peuvent-elles encore se perpétuer, parfois comme ici au nez et à la barbe des directions d'établissements, alors même que le bizutage est un [délit](#) passible de 7500 euros d'amende et de six mois de prison ?

**LIRE AUSSI** >[Bizutage : toujours un délit mais toujours au programme](#)

Selon les chiffres du ministère de la Justice, seules 34 condamnations définitives, avec inscription au casier judiciaire, ont été prononcées entre 2010 et 2014. Une goutte d'eau.

« Pour que la justice passe, il faut des faits, précis. Or les victimes de bizutage ont peur de parler parce qu'elles ont honte, mais aussi pour éviter d'éventuelles représailles », explique au Parisien Marie-France Henry, présidente du [Comité National Contre le Bizutage](#).

## **Des procédures trop lentes**

« Les faits sont généralement commis par un groupe de personnes agissant pour le compte d'associations étudiantes, et par conséquent, l'engagement des responsabilités pénales est difficile », souligne Solène Debarre, avocate au barreau de Paris, qui s'est penchée sur plusieurs dossiers de bizutage.

Autre limite de la justice pénale, la lenteur des procédures. « Pour la victime, il faut attendre des années avant de voir son agresseur condamné. Cela n'a de sens que pour les faits graves », estime Marie-France Henry. « Et les juges peuvent être réticents à condamner, quatre ou cinq ans après les faits, des agresseurs souvent insérés, et qui n'ont pas forcément récidivé ».

A ses yeux, les sanctions prises en interne par les directions d'établissement, bien plus rapides, ont beaucoup plus d'impact. « Ce qui marche, en matière de lutte contre le bizutage, c'est lorsque les directeurs

Bon de réduction

Codes promo Zalando

Codes promo Boulanger

Codes promo Conforama

Le Parisien

Le Parisien

Le Parisien

Le Parisien